

Mis en ligne par Arrête Ton Char !, le 17 novembre 2015 (dernière m.a.j. : 28 février 2018)



Les vétérans, au bout de 25 ou 26 années de service, ne manquaient pas de rappeler leurs privilèges aux autorités dont ils pouvaient dépendre là où ils s'installaient pour une retraite bien méritée.

Les enfants nés durant leur service demeuraient bâtards aux yeux de la loi mais, en vertu d'un édit de Domitien, devenaient citoyens romains sur déclaration de leur père, en présence de témoins. Un sacré privilège dans le Monde romain !

Voici un texte qui rappelle sans aucune ambiguïté ces privilèges.

lire l'article de René Cubaynes sur leg8.com